

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Contrat d'assurance "Dommages aux biens" - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature pour le lot n°2 - "Dommages aux biens - Hôtel de Communauté - Autorisation de lancement pour le lot n°1 - "Dommages aux biens - Patrimoine général" d'une procédure de marché négocié

Monsieur GAUTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

Pour garantir les dommages pouvant affecter son patrimoine immobilier, la Communauté urbaine de Bordeaux avait souscrit :

- une police dite « de première ligne » auprès de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales
- une police dite de « 2^{ème} ligne » auprès de ACE Insurance

Ces contrats arrivant à échéance au 31 janvier 2011, la Communauté urbaine de Bordeaux a lancé une procédure de marché d'appel d'offres ouvert pour leur renouvellement.

Compte tenu de la diversité tant des garanties, que du choix des découverts obligatoires, il s'est avéré plus rationnel que la Commission d'Appel d'Offres puisse apprécier les offres en amont du passage devant le Conseil de Communauté.

Ce marché ayant vocation à satisfaire les besoins de la Communauté urbaine, la consultation a porté sur les garanties suivantes, selon le mécanisme TOUS RISQUE SAUF :

- la garantie des dommages subis par tous les bâtiments communautaires, dont la Communauté urbaine de Bordeaux est propriétaire ou occupant quel que soit le titre, du fait d'incendie, explosion, dégâts des eaux, tempête, catastrophe naturelle,

- la garantie des dommages subis par certains biens immobiliers, notamment machines, matériels informatiques, y compris vol de ces matériels,

Les candidats ont remis des offres selon l'allotissement du patrimoine suivant :

		Limite contractuelle d'indemnité	Découvert obligatoire	
Lot n°1	Patrimoine général . patrimoine privé de valeur courante . patrimoine affecté aux services publics communautaires . patrimoine locatif	20 000 000 €	15 000 €	30 000 €
Lot n°2	Hôtel de Communauté	120 000 000 €	15 000 €	30 000 €

Pour le lot n°1 – Patrimoine général :

un seul candidat a remis une offre, la SMACL

Dans sa séance du 10 novembre 2010, la Commission d'Appel d'Offres :

- a déclaré ce lot infructueux, l'offre étant irrégulière
- a proposé de relancer une procédure en marché négocié avec publicité et mise en concurrence

Pour le lot n°2 – Hôtel de Communauté :

Deux candidats ont remis des offres : ACE European Limited et CHUBB Insurance

La proposition de notation et de classement de l'offre économiquement la plus avantageuse fait ressortir CHUBB en 1^{er} rang, tant avec un découvert obligatoire de 15 000 €, qu'avec un découvert de 30 000 €.

Dans sa séance du 10 novembre 2010, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à CHUBB avec un découvert de 15 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 3° al., 35 I 1°, 57 à 59 et 65 à 66,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 10 novembre 2011,

Vu le dossier de mise en concurrence mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

- Qu'il est nécessaire d'assurer les biens de la Communauté urbaine de Bordeaux au 1^{er} février 2011 ;
- Qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été organisée à cet effet comportant deux lots intitulés :
 - . lot n°1 – "Dommages aux biens – Patrimoine général"
 - . lot n°2 – "Dommages aux biens – Hôtel de Communauté"
- Qu'il résulte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 10 novembre 2010 que :
 - . pour le lot n°1, l'offre déposée est irrégulière ;
 - . pour le lot n°2, l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre de la Compagnie CHUBB ;

DECIDE :

ARTICLE 1:

De conclure le marché lot n° 2 "dommages aux biens – Hôtel de Communauté" avec la Compagnie CHUBB pour un montant de prime annuelle de 34 949 € 61 T.T.C.

ARTICLE 2:

D'autoriser Monsieur le Président à procéder, pour le lot n°1, "Dommages aux biens – Patrimoine général" (estimé à 1.700.000 € H.T pour la durée du marché), à la recherche de candidats par la voie d'un marché négocié avec publicité et mise en concurrence sur le dossier de consultation mis à la disposition des élus.

ARTICLE 3:

D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir et tous les actes nécessaires à la présente délibération ;

ARTICLE 4 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet

au budget principal :

chapitre 011 – article 616 – fonction 0200 – C.R.B. A500

au budget annexe : Déchets ménagers :

chapitre 011 – article 616 – C.R.B. O300

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
Le Président,

M. VINCENT FELTESSE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 DÉCEMBRE 2010

PUBLIÉ LE : 22 DÉCEMBRE 2010